

## Motion sur le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)

**L**e conseil du laboratoire PhLAM de l'université de Lille s'alarme de certains éléments évoqués dans les rapports préalables au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche : *Suppression de la qualification, suppression de la référence aux 192hTD, modulation de service obligatoire en fonction des besoins de chaque UFR, fin du paiement des heures complémentaires, multiplication et création de nouveaux contrats précaires et renforcement de la logique d'appel à projets comme mode unique de financement de la recherche, etc.*

**S**i ces dispositions devaient devenir loi, elles équivaldraient à une remise en cause du statut d'enseignant-chercheur et seraient une atteinte grave au fonctionnement de nos universités et à la recherche Française.

**N**ous constatons un accroissement de la précarisation des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Nous affirmons que la multiplication des contrats précaires ne permettra ni d'accroître « l'attractivité des emplois et carrières scientifiques », ni de produire une recherche de meilleure qualité. Au contraire.

**N**ous rappelons que le statut d'enseignant chercheur doit garantir la qualité de la recherche française et de la formation universitaire. Ce statut doit permettre en particulier un équilibre entre les activités de recherche, d'enseignement et des tâches administratives afin d'assurer notamment la formation par et pour la recherche. Les dernières années, la forte augmentation des tâches administratives compromet bien souvent les missions des chercheurs et des enseignants chercheurs. La remise en cause d'un nombre d'heures maximum d'enseignement que chaque enseignant-chercheur doit assurer n'est en aucun cas une solution à la surcharge de travail constaté dans notre laboratoire.

**N**ous affirmons notre attachement à une charge maximale d'enseignement et à la non-obligation de modulation des services qui permet aux enseignants-chercheur de contribuer à une part significative de la recherche produite dans les laboratoires. Leur suppression reviendrait donc à priver les laboratoires de recherche d'une part importante de leurs forces productives. Par ailleurs, nous soulignons que ce nombre d'heures, actuellement de 192H eq.TD est actuellement trop élevé pour mener à bien l'ensemble de nos missions universitaires.

**N**ous constatons que le renforcement du financement par projets de la recherche depuis 2009, au détriment des crédits récurrents est inefficace, qu'il détourne les chercheurs et enseignants chercheurs de leurs missions, et qu'il anéantit l'indépendance des chercheurs.

**N**ous appelons nos collègues techniciens, ingénieurs, chercheurs et enseignants-chercheurs à la vigilance quant au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Nous invitons les collègues à une mobilisation d'ampleur si ce projet devait être délétère pour les universités et autres organismes de recherche.

Le 13 janvier 2020,

**Les membres du conseil du laboratoire PhLAM de l'Université de Lille.**  
Voté à l'unanimité des membres du conseil.

